CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70111** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/11/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2016B02212

Siret : 439 919 051 00052

Code NACE : 4399B

Numéro caisse de congés payés : 9014475

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011422072504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011422072504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : APM PROVENCE

5 RUE JULIAN GRIMAU
ZI LA GRAND'COLLE
13110 PORT DE BOUC

Téléphone : 04 42 78 20 73 **Fax :** 04 42 78 75 14

Portable : 06 76 78 36 47

Responsabilité légale :
BONNEFOND APM PROVENCE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉG...

Site Internet : http://www.apm-echafaudage.fr

E-mail : apm@apmsiege.fr

Effectif moyen : 90 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 18 100 000 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1413	Échafaudages complexes (Technicité supérieure)	85	25/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 10:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.